

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2010

ORDRE DU JOUR

- ◆ Approbation du compte-rendu du 11 décembre 2009
- ◆ Contrat de territoire avec le Conseil Général
- ◆ Nouveau terrain pour l'implantation de l'école RPI Sud
- ◆ Achat de terrain pour réserve foncière
- ◆ Aménagement du cimetière : columbarium
- ◆ Travaux de remplacement des fenêtres et portes-fenêtres de la salle polyvalente
- ◆ Avancement du PLU
- ◆ Alimentation en eau du cimetière
- ◆ Abribus ligne 221
- ◆ Plan de déplacement communal

Sous la présidence de M. Guy REPP, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 9

M. REPP Guy, M. BOCCAGE Jean-René, Mme DAVID-ROESCH Christine, M. KAPPS Christophe, M. RIVAUD Benjamin,
M. RITLENG Daniel, M. SCHISSELE Stéphane, Mme OTT-LELLIG Véronique, M. GILLIG André

Absents excusés : M. GRASS Marc donne procuration à M. BOCCAGE Jean-René, Mme HASE-TARIANT Brigitte donne procuration à M. REPP Guy

- **Approbation du compte rendu du 11 décembre 2009**

Le compte rendu du 11 décembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

- **Contrat de territoire avec le Conseil Général**

Monsieur le Maire présente le contrat 2010-2015 dans un contexte plus large que la commune.

Les objectifs et les orientations du contrat de développement et d'aménagement du territoire de Brumath – Basse Zorn qui sera signé prochainement le 04 mars 2010 par le Conseil Général du Bas-Rhin avec les communes, les communautés de communes ainsi que les autres structures de coopération qui développent à leur niveau des actions sur le territoire du contrat, représentent un acte fédérateur qui a vocation à regrouper en un document unique l'ensemble des aides financières et des prestations d'assistance et d'ingénierie qu'apporte le Conseil Général aux échelons communal et intercommunal, pour la période 2010-2015.

Aucune opération portée par la commune de Donnenheim n'a été inscrite dans ce contrat de plan.

Toutefois, les compétences de la Communauté des Communes de Brumath dont Donnenheim est membre, ont conduit à inscrire dans ce contrat, pour la Communauté de Communes les principales opérations suivantes :

- la médiathèque et le réseau de lecture public comme « projet d'excellence »,
- la mise aux normes et accessibilité des écoles,

- le fonctionnement du périscolaire,
- la Maison de la Communauté de Communes,
- divers travaux de voirie soit l'ensemble du programme pluriannuel,
- la PDA avec une avance de 15 M€.

Le Conseil Général a approuvé les termes de ce contrat lors de sa réunion plénière des 14 et 15 décembre 2009. Il sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de Donnheim pour signer ce document.

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré,

Approuve

le contrat de territoire de Brumath – Basse -Zorn conclu pour la période 2010-2015

Autorise

le Maire à signer le contrat de développement et d'aménagement du territoire de Brumath – Basse -Zorn

A l'unanimité

- **Nouveau terrain pour l'implantation de l'école RPI Sud**

Monsieur le Maire présente les différents éléments en sa connaissance

Par délibération du 15 janvier 2009, le Conseil de Communauté a lancé les études pré-opérationnelles pour la future école du RPI Sud, composé des communes de Bilwisheim, Donnheim, Mittelschaeffolsheim et Olwisheim.

Deux terrains proposés par les communes de Donnheim et Olwisheim, suite à un appel à candidature auprès des quatre communes concernées, ont été retenus pour faire l'objet d'investigations complémentaires en vue d'un choix de localisation qui sera arrêté par le Conseil de Communauté.

La volonté d'inscrire cette opération dans une démarche environnementale globale avec pour objectif de réaliser un équipement hautement performant à la fois en matière de maîtrise d'énergie, de qualité architecturale fonctionnelle et également pour le bien-être des usagers, a amené la Communauté de Communes à s'adjoindre les compétences d'un assistant à maîtrise d'ouvrage capable de nous conseiller dans ce domaine.

Par courrier remis le 1^{er} février 2010, la commune de Donnheim propose un deuxième terrain à l'étude, à savoir la parcelle n° 203, section 16, d'une contenance de 1,7 hectare et classée en zone IAUE dans le PLU. Ce terrain est situé à l'arrière du terrain de tennis entre Donnheim et Bilwisheim. Un accord de cession au profit de la commune est en cours de finalisation.

Au stade actuel des travaux dans le choix d'implantation de la future école, il est encore possible d'ajouter l'analyse de deux terrains supplémentaires sans retarder la suite des opérations, ni la prévision de statuer en Conseil de Communauté au mois d'avril 2010.

Il faut rappeler que nous avons exigé dans l'étude une approche environnementale globale et une analyse objective par des hommes de l'art de chaque site afin de disposer d'une aide à la décision impartiale.

La construction d'une nouvelle école primaire avec un périscolaire rattaché pour les quatre communes du RPI Sud est en discussion depuis de nombreuses années. Le choix de sa localisation constitue depuis le début la pierre d'achoppement pour sa réalisation.

Il est indéniable qu'avec l'évolution des modes de vie et la composition familiale actuelle, les attentes des parents sont de disposer d'une école regroupée, dotée des équipements d'enseignement et de locaux fonctionnels d'excellente qualité. La présence d'une offre de garde et de restauration autour des heures de classe devient indispensable.

Ces attentes seront satisfaites avec le projet que la Communauté de Communes va réaliser au profit de toutes les communes du RPI Sud. L'attractivité de chaque village sera renforcée quel que soit le site d'implantation de l'école.

Pour la Commune de Donnenheim, il est maintenant important de faire avancer ce dossier et de proposer une solution supplémentaire :

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal:

- d'élargir le champ initial des études pré opérationnelles (constitué de la parcelle n° 4 et 225, section 16 à Donnenheim), au terrain cadastré comme suit :
- parcelle n° 203, section 16 à Donnenheim.
- D'arrêter en conséquence les deux terrains qui seront soumis à l'étude à savoir :
- parcelle n° 4 et 225, section 16 à Donnenheim,
- parcelle n°203, section 16 à Donnenheim

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré,

approuve

les études pré opérationnelles aux terrains suivants proposés par la communes de Donnenheim:

- Ban de Donnenheim : parcelle n° 4 et 225, section 16,
- Ban de Donnenheim : parcelle n° 203, section 16

arrête

en conséquence la liste des terrains proposés par la Commune de Donnenheim pour l'implantation de la future école du RPI Sud aux parcelles suivantes :

- Ban de Donnenheim : parcelle n° 4 et 225, section 16,
- Ban de Donnenheim : parcelle n° 203, section 16

autorise

La délibération est adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

● **Achat de terrain pour réserve foncière**

Monsieur le Maire a pris contact avec les propriétaires au nombres de 3, des parcelles 202 et 203 section 16 soit Madame LUX, Monsieur LUX et Madame KOST pour l'achat de terrains en réserve foncière. La parcelle 202 a une superficie de 144 ares et la parcelle 203 a une superficie de 177 ares. Pour de l'habitat le prix du domaine est de 2000 euros l'are et pour l'urbanisme 610 euros l'are. Monsieur le Maire donne rendez-vous aux trois propriétaires chez le notaire afin de rédiger une promesse de vente pour une durée maximale de 16 mois. Le prix des terrains servant de négociation sera de 610 euros l'are pour la construction de l'école (100 ares) et pour le reste le prix sera de 300 euros l'are.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le maire à signer une promesse de vente pour une durée maximale de 16 mois pour les parcelles 202 et 203 section 16.

- **Aménagement du cimetière : columbarium**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'installer un columbarium au cimetière communal étant donné qu'il y a de la demande de la part des administrés. Un columbarium de 12 cases pouvant contenir 24 urnes. Monsieur RIVAUD Benjamin s'est chargé de demander des devis auprès de la société SATTLER de Brumath.

1^{er} devis : columbarium en granit aspect poreux à 5 000 euros TTC

2^{ème} devis : columbarium en granit rose de la clarté à 8 580 euros TTC

3^{ème} devis : columbarium en granit cachemire à 11 000 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de créer un columbarium

Après débat et discussion, Monsieur le Maire propose de voter concernant le nombre de cases :

- un columbarium de 6 cases

2 votes pour

- un columbarium de 12 cases

8 votes pour et une abstention

Après débat et discussion, Monsieur le Maire propose :

- de voter pour savoir si nous passons commande auprès de SATTLER

8 votes pour la commande chez SATTLER pour le columbarium à 8 580 euros TTC

3 abstentions

- **Travaux de remplacement des fenêtres et portes-fenêtres de la salle polyvalente**

Monsieur le Maire propose de remplacer les portes et portes-fenêtres au niveau de la salle polyvalente et de la bibliothèque. La porte de secours de la salle polyvalente doit être déplacée pour être conforme et les fenêtres ne sont plus étanches. Monsieur le Maire soulève le problème du matériau à savoir mettre les fenêtres en alu ou en PVC.

Monsieur le Maire a demandé 4 devis :

- Société DS pour un montant de 26972 euros H.T.(Alu)
- Société ACTEA pour un montant de 20838,42 euros HT (PVC)
- Société WEBER pour un montant de 25613,44 euros H.T.(Alu)
- Société BIEBER pour un montant de 20112,91 euros H.T.(PVC)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de mettre des fenêtres et portes-fenêtres en alu (résistance et solidité supérieures + continuité de la mairie)

Adopté à l'unanimité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de changer toutes les fenêtres et portes-fenêtres au niveau de la salle polyvalente et de la bibliothèque

10 voix pour et une abstention

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de retenir l'offre de la Société WEBER pour un montant de 25613,44 euros HT
- autorise le Maire à signer le devis et à payer la facture

Adopté à l'unanimité

- **Avancement du PLU**

Monsieur le Maire présente l'avancement de la révision du PLU en particulier l'orientation d'aménagement de la zone devant recevoir l'école et l'habitat. Le changement de zonage proposé par le Conseil municipal sachant que le SCOTERS validera le nouveau zonage.

- **Alimentation en eau du cimetière**

Monsieur le Maire rappelle que le point d'eau équipé d'une manivelle au cimetière fuit et qu'il faudrait également changer l'hydrant derrière la maison de M. SCHISSELE Stéphane. La SDEA (Syndicat des Eaux et de l'Assainissement) peut effectuer les travaux gratuitement si la commune achète le matériel. Le devis pour l'achat de la fontaine s'élève à 1386,72 Euros HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de retenir l'offre du SDEA de la main d'œuvre gratuite
- autorise le Maire à signer le devis d'achat de matériel d'une fontaine et à payer la facture

Adopté à l'unanimité

- **Abribus ligne 221**

Monsieur le Maire rappelle que la ligne de bus du Conseil Général ligne 221 qui effectue le ramassage des lycéens et des collégiens ainsi que les dessertes (à raison de 7 dessertes par jour) s'arrête au niveau de la ferme RITLENG. cet arrêt n'est pas équipé d'un abribus (protection contre les intempéries).

Monsieur le Maire a envoyé un courrier au Conseil Général pour la mise en place d'un abribus. La réponse du Conseil Général indique que la mise en place de l'abribus est à la charge de la commune. Toutefois si la commune fait réaliser des travaux, le Conseil Général subventionne à hauteur de 50% si le travail est réalisé par un artisan. L'emplacement reste à déterminer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de faire une demande d'étude pour l'emplacement de l'abribus auprès du Conseil Général
- d'effectuer un devis de réalisation d'un abribus adapté
- autorise le Maire à signer le devis de la réalisation et à payer la facture

10 voix pour et une voix contre

- **Plan de déplacement communal**

Le plan de déplacement communal consiste à permettre à tout administré de pouvoir se déplacer sans trop de contraintes. Dans un premier temps, il serait intéressant de définir par une enquête les moyens de transport utilisés ou souhaités pour les déplacements de nos administrés.

Monsieur le Maire propose de créer une commission « Plan de déplacement communal ».

Les personnes membres de la commission sont :

REPP Guy, RIVAUD Benjamin, RITLENG Daniel, et DAVID-ROESCH Christine

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de créer la commission

Adopté à l'unanimité

Signature :

LE MAIRE	
Guy REPP	
LES CONSEILLERS	
Jean-René BOCCAGE	
Marc GRASS	
Christophe KAPPS	
Christine DAVID-ROESCH	
Brigitte HASE	
André GILLIG	
Véronique OTT-LELLIG	
Daniel RITLENG	
Benjamin RIVAUD	
Stéphane SCHISSELE	